



101, rue de la Plage, Saint-Alphonse-Rodriguez (Québec) J0K 1W0
Téléphone : 450 883-2264 Télécopieur : 450 883-0833
Courriel : info@munsar.ca - Web : www.munsar.ca

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 985-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 890 773 \$ ET UN EMPRUNT DE 890 773 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU BARRAGE X004173 AU LAC FROMENTIÈRE AINSI QUE TOUS LES TRAVAUX CONNEXES

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE

ANNULATION D'UNE JOURNÉE D'ACCESSIBILITÉ À UN REGISTRE

Article 532 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, RLRQ, c.-E-2.2 (LÉRM).

1. Lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 21 janvier 2025, le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez a adopté le *Règlement numéro 985 2024 décrétant une dépense de 890 773 \$ et un emprunt de 890 773 \$ pour des travaux de réfection du barrage X004173 au lac Fromentière ainsi que tous les travaux connexes.*
2. Conformément à la loi, un avis public a été publié le 24 janvier 2025 afin d'annoncer l'accessibilité à un registre de 9 h à 19 h le 30 janvier 2025 au bureau de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez, situé au 101, rue de la Plage, à Saint Alphonse-Rodriguez.
3. Or, une erreur concernant la répartition de la charge fiscale a été dénotée, ce qui rend le règlement non conforme et fait en sorte que la municipalité doit recommencer la procédure d'adoption de ce règlement.
4. Conséquemment :

La journée d'accessibilité au registre concernant le *Règlement numéro 985 2024 décrétant une dépense 890 773 \$ et un emprunt de 890 773 \$ pour des travaux de réfection du barrage X004173 au lac Fromentière ainsi que tous les travaux connexes* devant être tenue le **30 janvier 2025 est annulée.**

DONNÉ À SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CE VINGT-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER 2025

Elyse Bellerose
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(Règlement 985-2024)

JE, SOUSSIGNÉE, ELYSE BELLEROSE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CERTIFIE SOLENNELLEMENT QUE J'AI PUBLIÉ LE PRÉSENT AVIS EN L'AFFICHANT EN TROIS (3) EXEMPLAIRES AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL LE VINGT-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER 2025 ET PUBLIÉ SUR LE SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CE VINGT-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-CINQ.



ELYSE BELLEROSE
DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE